

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'OISE



ANNÉE 2014



Le Préfet de l'Oise,

Avant propos

Pourquoi un rapport d'activité des services de l'État ?

Bien plus qu'un simple exercice descriptif imposé par la loi, ce rapport d'activité est un document d'information qui permet de faire connaître, de manière synthétique mais dynamique, les actions que l'État a mené au cours de l'année 2014.

Par ailleurs, sa mise en ligne permet au grand public de connaître ce que fait l'État bien sûr, mais avec quels moyens, dans quels domaines, mais surtout de mettre en exergue les évolutions constantes qui sont mises en œuvre dans la recherche d'un meilleur service au citoyen.

Ce service renouvelé, amélioré, s'effectue toujours avec une recherche d'économie de moyens, la part de plus en plus grande prise par la mutualisation des services et l'utilisation des nouvelles technologies y contribuent largement.

Avec ce nouveau visage, l'État ne se désengage pas au contraire, il est toujours aussi présent à vos côtés pour agir, aider, rassurer les populations confrontées aux dures réalités du contexte économique, et des crises de toute nature.

Ainsi, le rapport d'activité que je vous invite à découvrir s'articule autour de 4 grands axes :

- L'offre de service en perpétuelle amélioration
- La mobilisation pour l'emploi et l'activité économique
- La sécurité au bénéfice de tous
- Le développement durable de nos territoires et la cohésion sociale

Telle a été mon action et celle des services que j'ai dirigés au cours de l'année 2014.

Je vous en souhaite une bonne lecture qui, j'en suis convaincu, vous apportera la preuve de la présence constante de l'État à vos côtés, un État que je souhaite proche, modeste et réactif.



Emmanuel BERTHIER

TABLE DES MATIERES

1ère partie : Offrir un service public de qualité

- 1.1. Une administration en constante évolution p 4
- 1.2. L'accompagnement des collectivités locales p 7

2ème partie : Une mobilisation permanente pour l'activité et l'emploi

- 2.1. Soutenir les entreprises et les territoires p 10
- 2.2. Mettre en adéquation l'offre et la demande sur le marché du travail p 12

3ème partie : La sécurité au coeur de l'action de l'Etat

- 3.1. La sécurité routière p 14
- 3.2. La sécurité publique : la lutte contre la délinquance p 16
- 3.3. La sécurité civile et la gestion de crise p 19
- 3.4. La lutte contre les fraudes p 23
- 3.5. La sécurité économique p 25

4ème partie : Aménagement et développement durable

- 4.1. Protéger l'environnement p 28
- 4.2. Aménagement du territoire p 30
- 4.3. Valoriser le patrimoine et développer l'accès à la culture p 31

5ème partie : Cohésion sociale

- 5.1. La refondation de l'école p 35
- 5.2. Faire vivre le lien social p 36
- 5.3. Santé et proximité p 39

Annexes

- Effectifs des principaux services de l'État dans l'Oise p 41
- Glossaire p 42

1ère partie : Offrir un service public de qualité

1 Une administration en constante évolution

Une administration en constante évolution dont je rappelle les effectifs dans le département, pour les trois fonctions publiques.

Effectifs au 31 décembre 2013 :

Fonction publique d'État : 23 507 (43,8 %)

Fonction publique territoriale : 17 400 (32,5 %)

Fonction publique hospitalière : 12 700 (23,7 %)

Les effectifs des services de la fonction publique d'État sont détaillés en annexe 1.

A la préfecture de l'Oise, Le SART (service d'accueil et de renseignements téléphoniques) installé en 2011, offre une gamme étendue de services à l'utilisateur.

En 2014 près de 54 000 appels téléphoniques au 03.44.06.12.60 ont été reçus dont l'essentiel concernait des renseignements sur les certificats d'immatriculation et les permis de conduire.

les enquêtes internes démontrent que 90 % des demandes des usagers reçoivent une réponse immédiate, les 10 % restant nécessitant des échanges plus approfondis avec les services concernés.

Nombre d'appels par catégorie

Permis de conduire	Carte grise	CNI	Passeport	Autre	Total
24652	23069	1557	1309	3049	53636

► *Des accueils en sous-préfectures rénovés*

La qualité d'accueil du public constitue une préoccupation constante du préfet de l'Oise. Dans le cadre de la réorganisation des services de la préfecture et des sous-préfectures, les sites de Compiègne et Senlis ont été amenés à recevoir un public en augmentation depuis 2012.

La configuration des locaux ne garantissait pas cette qualité recherchée et les demandes de financement de travaux présentées au Ministre de l'Intérieur ont abouti en avril 2014. Une enveloppe de 240 000€ a permis de réaliser les travaux nécessaires au développement de la capacité d'accueil de ces deux sites, améliorant de fait les conditions de travail des agents.

A Compiègne, l'opération visait à améliorer les conditions d'accueil des usagers des permis de conduire, tandis qu'à Senlis, l'objectif était de garantir un accueil de qualité à ceux du Service d'Immatriculation des Véhicules.

Les travaux de réaménagement des locaux, créant des espaces plus chaleureux, plus clairs, plus silencieux, optimisant l'utilisation de l'espace, agrandissant notamment les zones d'attente et créant de nouveaux postes de travail, se sont déroulés en septembre et octobre 2014.

Des enquêtes menées auprès des usagers des deux sites démontrent une satisfaction générale pour ces nouvelles configurations.



Service des permis de conduire de la sous-préfecture de Compiègne



Service SIV de la sous-préfecture de Senlis

► Une nouvelle plate-forme au service de l'accueil des étrangers

Afin d'optimiser le processus de traitement des demandes de naturalisation, le ministère de l'Intérieur a décidé de mettre en place des plates-formes inter-départementales d'instruction des demandes de naturalisation. Les régions Franche Comté, Lorraine et Picardie ont été retenues pour conduire cette première phase de déploiement.

L'intérêt de cette instruction régionale des dossiers est de permettre :

- d'harmoniser l'examen des demandes des postulants entre départements;
- de réduire les délais d'instruction des demandes ;
- de limiter le nombre de déplacements des administrés, par l'envoi du dossier par voie postale.

Depuis le 2 janvier 2014, la réception et l'examen des dossiers des postulants à la nationalité française domiciliés dans un des trois départements picards (Aisne, Oise et Somme) sont effectués uniquement par la Plate-forme inter-départementale de naturalisation située à la préfecture de Beauvais.

Quelques chiffres :

- Picardie en 2013 : 1524 dossiers traités
- Plate-forme de Beauvais en 2014 : 1783 dossiers réceptionnés

FOCUS : Expérimentation d'un centre de contacts à la Direction départementale des finances publiques

Afin de répondre à l'augmentation croissante des flux entrants en matière d'accueil guichet, téléphonique et courriels dans les centres des finances publiques, la DGFIP a arrêté une politique de maîtrise des flux de contact en privilégiant les relations à distance avec les usagers.

Depuis août 2014, la DDFIP de l'Oise participe à l'expérimentation d'un centre de contact. Le service, implanté à Rouen et doté d'une vingtaine d'agents, vise à proposer à tous les usagers particuliers du département de bénéficier d'un accueil téléphonique élargi, du lundi au vendredi de 8 heures30 à 19 heures vers un numéro unique 0811.36.36.00.

Il est ainsi possible d'obtenir des renseignements généraux ou personnalisés (après authentification), une copie d'avis d'imposition, la prise en charge d'un changement d'adresse, de demandes de délais de paiements ou contentieuses.



► *Renouvellement des instances du dialogue social : une forte mobilisation*

Le 4 décembre 2014, des élections professionnelles ont eu lieu dans les trois fonctions publiques, pour renouveler les représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires nationales et locales (examen des situations individuelles des agents).

Ces élections ont également permis, pour la première fois, d'élire les représentants du personnel qui siégeront dans les comités techniques ministériels et de proximité, instances devant lesquelles sont présentés tous les projets touchant à l'organisation collective du travail (politique de recrutement, budget de fonctionnement, organigrammes,...).

Le dialogue social va pouvoir se poursuivre avec des instances renouvelées. Il sera très nourri, l'administration territoriale de l'État ayant le souci d'adapter en permanence son organisation aux évolutions administratives et de répondre efficacement aux attentes de nos concitoyens, tout en préservant la qualité de vie au travail de ses agents.



► *Déploiement du réseau Interministériel de l'État (RIE)*

Le conseil des ministres du 25 mai 2011 a décidé la mise en place d'un réseau interministériel sécurisé regroupant l'ensemble des réseaux des ministères et favorisant la continuité de l'action gouvernementale.

Le RIE est d'ores et déjà opérationnel sur plus de 3000 sites. Plus sûr et moins coûteux, il remplace progressivement la quinzaine de réseaux existants, jusque ici distincts. Entre 2013 et 2017, près de 17 000 sites de l'administration centrale et déconcentrée seront ainsi raccordés, soit près de 900 000 utilisateurs.

Dans l'Oise, tous les sites des directions départementales interministérielles ont migré en 2014. La préfecture et les sous-préfectures sont quant à elles, en cours de raccordement.

Le RIE est un élément essentiel de la transition numérique de l'État et vise à :

- Renforcer la sécurité du système d'information de l'État dans un contexte de cyber-menace croissante,
- Fluidifier les échanges interministériels, notamment pour les sites de l'administration territoriale de l'État, en facilitant le développement d'applications et de services partagés,
- Générer des économies importantes, par la mise en place et l'exploitation d'une infrastructure interministérielle unifiée.

► *Vers un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services*

Le département de l'Oise ayant été retenu (avec 10 autres départements) comme site « pilote » par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) pour participer en 2014 au processus d'élaboration des diagnostics territoriaux et de rédaction des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services, des travaux ont été menés conjointement par la préfecture de l'Oise et le Conseil général pour établir un diagnostic, préalable à l'élaboration de ce schéma.

Les dispositions qui seront définitivement arrêtées après le vote de la loi NOTRE permettront de finaliser ces travaux.

2 - L'accompagnement des collectivités locales

► *L'organisation des élections*

Le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture a eu en charge durant l'année 2014 l'organisation de plusieurs élections au sein d'instances représentatives des collectivités :

- les élections au sein du conseil national d'évaluation des normes et du comité des finances locales le 17 juin 2014,
- l'élection du conseil d'administration du centre de gestion de l'Oise le 25 juin 2014,
- l'élection au sein du conseil supérieur de la fonction publique territoriale en novembre 2014,
- l'organisation des élections professionnelles au sein de la fonction publique territoriale le 4 décembre 2014.

La préparation de toutes ces élections s'est concrétisée notamment par l'information et le conseil aux collectivités, la prise d'actes nécessaires à leur organisation, la gestion pratique du matériel électoral et enfin l'information et le lien avec le ministère via la DGCL.

Dans ce travail de préparation, la collaboration de l'Union des Maires de l'Oise a été indispensable notamment pour la constitution des listes de candidats à certaines élections mais aussi pour son rôle de relais auprès des collectivités.

► *Une montée en puissance du contrôle de légalité liée au renouvellement des élus*

L'année 2014 a été principalement marquée par le contrôle des actes qui ont suivi le renouvellement intégral des instances communales et intercommunales ainsi que par les conséquences de la décision du conseil constitutionnel s'agissant des accords locaux fixant la représentation des communes au sein des EPCI à fiscalité propre.

Le contrôle des actes suivants les élections municipales et communautaires : un contrôle exhaustif

- actes reçus : 13 707 (rapport de 1 à 4 par rapport à N-1)
- actes contrôlés : 61 %
- lettres d'observations : 10 %
- actes réformés suite à une lettre d'observations : 58 %

La majeure partie des irrégularités soulevées lors de ces contrôles portait sur la composition des commissions d'appel d'offres, les délégations ou encore le calcul des indemnités de fonction.

FOCUS : Déclarations d'utilité publique : des dossiers d'envergure

Parmi les 7 dossiers de déclaration d'utilité publique instruits, les plus significatifs sont relatifs à des aménagements routiers :

- aménagement du carrefour RD 1016
- déviation de Mouy, RD 137
- travaux d'aménagement de la liaison entre Catenoy et le bois de Lihus par la RN 31.

Les projets suivants, interdépartementaux, méritent d'être mentionnés :

◆ L'Artère du Santerre, projet de DUP de GRT GAZ :

La société GRTgaz a présenté fin 2013 un projet estimé à 53 millions pour la construction et l'exploitation d'une canalisation de transport de gaz naturel dite « Artère du Santerre » implantée dans la région Picardie entre Ressons-sur-Matz (60) et Chilly (80), soit sur environ 11 km dans le département de l'Oise et 22 km dans le département de la Somme.

◆ La reconstruction des barrages de l'Aisne, projet BAMEO :

Dans le cadre d'un contrat de partenariat signé le 24 octobre 2013, Voies navigables de France (VNF) a chargé la société BAMEO (Barrages Aisne et Meuse) de procéder au renouvellement de six barrages manuels de la rivière Aisne situés sur les départements de l'Aisne et de l'Oise.

Le projet déposé le 28 mars 2014, dont le coût global s'élève à 72 millions d'euros, consiste en la construction de six barrages automatisés.

◆ L'autoroute ferroviaire Atlantique de RFF :

L'établissement public Réseau Ferré de France (RFF) a présenté un projet d'autoroute ferroviaire atlantique concernant l'adaptation d'un itinéraire empruntant le réseau ferré national (RFN) sur plus de 1 000 km entre les communes de Tarnos (40) et de Dourges (62). L'objectif est de reporter vers le fer une partie du fret routier entre le sud de l'Europe, notamment la péninsule ibérique, et l'Europe du nord. Le coût global du projet est de l'ordre de 190 millions d'euros.

► *Le rôle des archives départementales à l'issue des élections municipale 2014*

A la suite des élections municipales de 2014, les archives départementales ont accompagné les maires et leurs collaborateurs dans l'organisation du récolement des archives communales (état des lieux des documents présents dans les services municipaux à leur entrée en fonction). L'étude des récolements transmis aux archives a pu donner lieu, si nécessaire, à une visite sur place.

Les archives départementales ont également accompagné les structures intercommunales dissoutes ou fusionnées dans leurs éliminations et transferts physiques de documents.

► *Déploiement de la dématérialisation entre les Finances publiques et les collectivités territoriales*

Le nouveau protocole d'échange standard (PES V2) permet une dématérialisation de bout en bout des échanges entre l'ordonnateur et son comptable sur l'ensemble des budgets, qu'il s'agisse d'opérations en dépense ou en recette et quelle que soit la nature de l'activité concernée. Ce protocole constitue pour une collectivité un atout indéniable lui permettant de s'inscrire dans une démarche de progrès et son emploi est un gage d'amélioration de la qualité comptable (amélioration des délais de paiement des entreprises par exemple). Sa plus grande fluidité permet enfin de lisser le travail des services, des collectivités et du comptable.

Plus de 150 maires ont été sensibilisés aux enjeux du PES V2 lors de réunions de promotion animées par la DDFIP avec le partenariat de l'Union des Maires de l'Oise et l'ADICO (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise). Au 31 décembre 2014, 1617 des 2538 budgets locaux gérés dans l'Oise (soit 63,71 %) sont produits sous le protocole PES V2.

2ème partie : Une mobilisation permanente pour l'activité et l'emploi

1 - Soutenir les entreprises et les territoires

► Une conjoncture économique analysée à la loupe

Le suivi de la conjoncture économique est assuré à travers la réunion mensuelle de la commission départementale de suivi du financement de l'économie (CDFE).

Les directeurs de la Banque de France, de la DDFIP, de l'URSSAF, de Pôle Emploi, de l'UT-DIRECCTE y sont représentés, les chambres consulaires ainsi que les organisations professionnelles et patronales, sans oublier les directeurs d'agences bancaires.

En complémentarité du CDFE, un comité de pilotage économique permet de réaliser un suivi personnalisé des entreprises isariennes en difficulté dans le département.

Une campagne de communication sur le Pacte de responsabilité et solidarité au niveau local s'est structurée autour d'une dizaine de temps forts dont la présentation dans chaque arrondissement des principales mesures à destination des entreprises en juin 2014.



► Les aides aux entreprises en difficulté

Il s'agit des aides financières destinées à prévenir ou accompagner les licenciements pour motif économique :

- indemnisation de l'activité partielle : Sur les 1 030 063 heures d'activité partielle autorisées en 2014, 204 146 heures ont été réellement chômées représentant 1 554 722 €. Depuis le 01/10/2014, dans un souci de simplification, les démarches liées à l'activité partielle sont intégralement dématérialisées. Les entreprises doivent obligatoirement renseigner leurs demandes via l'Extranet : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>
- 13 conventions du Fonds National de l'Emploi (FNE) ont été conclues en 2014 (contre 10 en 2013),
- 2 conventions de formation respectivement pour 5 bénéficiaires et 73 bénéficiaires,
- 12 conventions d'Allocations Temporaires Dégressives (ATD) pour 334 bénéficiaires potentiels.

► Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi et autres procédures

- 11 Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) (procédures de licenciements de 10 salariés et plus dans des entreprises occupant 50 salariés et plus) ont été notifiés à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de l'Oise, en 2014. Ces procédures ont ou vont entraîner 888 suppressions de postes parmi lesquelles certaines interviendront au cours de l'année 2015.

Par ailleurs, 16 PSE notifiés hors Oise concernant 4 603 suppressions de postes sur le territoire national ont affecté le département de l'Oise avec 151 suppressions de postes.

- 15 procédures de licenciement de 10 salariés et plus dans des entreprises de moins de 50 salariés (donc non soumises à l'obligation d'établir un PSE) ont entraîné 316 licenciements.
- 476 entreprises de moins de 10 salariés ont notifié 1 004 licenciements en 2014. Parmi celles-ci 213 en redressement ou liquidation judiciaire ont procédé à 617 licenciements, soit 61,45% des licenciements notifiés.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PSE, les échanges entre les entreprises et l'administration sont dématérialisés. Afin de simplifier et de sécuriser la déclaration d'une procédure de PSE, celle-ci doit obligatoirement être déclarée en ligne via le site <https://www.portail-pse.emploi.gouv.fr>

► Les conventions de revitalisation

Les entreprises de plus de 1 000 salariés qui procèdent à un licenciement collectif doivent contribuer à la création d'activité et au développement de l'emploi afin d'atténuer les effets de leur restructuration sur le territoire impacté.

5 Conventions de revitalisation du territoire sont actives dans le département de l'Oise (Schering Plough, Hutchinson, Alpla, Sodimatex, Still).

2 conventions de revitalisation ont été signées en 2014 :

- HUTCHINSON SANTE à LIANCOURT, le 23/06/2014 pour une durée de 18 mois, dans le cadre de la fermeture du site. Le périmètre d'intervention concerne la Communauté de Communes du Liancourtois et l'arrondissement de Clermont. L'objectif est la création de 20 emplois.
- ALPLA à REMY, le 14/11/2014 pour une durée de 24 mois, dans le cadre de la fermeture du site. Le périmètre d'intervention concerne la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne, et les Communautés de Communes du Plateau Picard, du Clermontois, du Pays des Sources, de la Basse Automne, des Pays d'Oise et d'Halatte. L'objectif est la création de 60 emplois.

2 conventions de revitalisation sont en cours de négociation dans le cadre de restructurations importantes opérées par CATERPILLAR à RANTIGNY et SANOFI à COMPIEGNE.

3 avenants à des conventions de revitalisation ont été signés en 2014 concernant les sociétés PEROUSE PLASTIE et RIETER AUTOMOTIVE/AUTONEUM France.

3 conventions de revitalisation ont été clôturées : PEROUSE PLASTIE, CONTINENTAL et GOSS. Le recours aux fonds de revitalisation a permis de subventionner en 2014, la création de plus de 646 emplois en CDI pour un total de 2,5 M€.

Le commissariat au redressement productif a également contribué au maintien de l'emploi en accompagnant dans l'Oise 138 dossiers en 2014 avec un aboutissement favorable à titre d'exemple pour les entreprises isariennes LA BROSSERIE FRANCAISE et KINDY.

2 - Mettre en adéquation l'offre et la demande sur le marché du travail

► *Evolution des chiffres de l'emploi en 2014*

Au 31 décembre 2014, le département qui compte 44 070 demandeurs d'emplois de catégorie A (données CVS**) enregistre une augmentation de + 3,0 % par rapport au 31/12/2013 dont :

8 130 jeunes de moins de 25 ans (- 1,3 %)

25 872 demandeurs d'emploi entre 26 et 49 ans (+ 2,3 %)

10 068 seniors de 50 ans et plus (+ 8,7 %)

- Demandeurs d'emploi de longue durée : + 5,4 % sur un an
- Bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi : - 16,3 % en variation annuelle
- Offres d'emploi durable collectées par Pôle Emploi : - 16,3 % en variation annuelle
- Taux de chômage au 3ème trimestre 2014 : 10 % de la population active

* *Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - sans emploi*

** *CVS : données corrigées des variations saisonnières*

► *Des dispositifs en faveur de l'emploi en évolution*

La mobilisation des outils de la politique de l'emploi destinés à faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi notamment par la conclusion d'un contrat de travail aidé, a été forte.

Emplois d'avenir (EaV)

1499 emplois d'avenir concernant tant le secteur non marchand, que marchand ont été conclus, sur un objectif de 1092, soit 137 %.

Contrats aidés (CUI-CAE et CUI-CIE)

Les objectifs de prescription en contrats aidés de type contrat unique d'insertion ont été également dépassés (CAE -105 % et CIE 108%).

Contrat de génération

Le contrat de génération, un des outils majeurs de la politique de l'emploi, a nécessité une forte implication des services de l'État pour faire connaître et déployer ce nouvel outil de gestion des âges.

Au 31 décembre 2014, le département de l'Oise enregistrait 346 contrats de génération et 61 accords d'entreprise déposés par des entreprises de plus de 300 salariés ou de moins de 300 salariés mais appartenant à un groupe d'au moins 300 salariés ainsi que 23 plans d'action.

La gestion opérationnelle de ce dispositif est confiée à Pôle Emploi services.

Garantie Jeunes

Le département de l'Oise entre dans la deuxième vague de l'expérimentation de la garantie Jeunes définie par arrêté du 11 décembre 2014 du Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Le dispositif de la garantie Jeunes a pour objet d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie grâce à

un parcours dynamique d'accompagnement global social et professionnel vers et dans l'emploi et la formation.



► *L'insertion par l'activité économique*

Ce dispositif permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion.

L'Oise comprend 51 structures spécialisées : chantiers et ateliers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion et 8 entreprises adaptées.

L'année 2014 a été marquée par la réforme de l'I.A.E (insertion par l'activité économique) visant l'harmonisation et la valorisation de ces structures, notamment en généralisant l'aide au poste d'insertion pour le financement de l'ensemble des structures, aide au poste composée d'un montant unitaire annuel et d'un montant modulé variant selon les efforts et les résultats des structures.

Les entreprises adaptées (EA) sont des entreprises à part entière, qui permettent à des personnes reconnues travailleurs handicapés orientés par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) « marché du travail » d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins.

En 2014, Les EA de l'Oise se sont vues attribuer mensuellement 268,5 aides au poste.

Les services de la DIRECCTE ont également versé aux EA de l'Oise une enveloppe de 403 723€ permettant de soutenir les structures dans leurs projets de développement d'activité et de professionnalisation de leurs salariés reconnus travailleurs handicapés.

3ème partie : La sécurité au coeur de l'action de l'État

1 - La sécurité routière

► *Amélioration de la sécurité routière, chiffres à la clé*

En matière de sécurité routière, les contrôles et l'action préventive de services a permis de confirmer cette année la baisse de la mortalité sur les routes (- 29 %).

Accidents corporels : 267 (283 en 2013) - Tués : 34 (44 en 2013) - Blessés : 409 (399 en 2013)

► *Une action de contrôle renforcée*



Le préfet de l'Oise lors d'une opération de contrôle routier

Les forces de l'ordre ont consacré 114 093 heures à la sécurité routière soit en moyenne 50 gendarmes mobilisés par jour pour :

- 43 494 véhicules contrôlés (mission sécurité routière)
- 8 263 infractions à la conduite sous emprise de l'alcool
- 2849 infractions de conduite sous stupéfiants
- 43 738 excès de vitesse (dont 2028 supérieurs ou égaux à 40 km/heure)
- 4969 rétentions de permis de conduire ont été prononcées.

En application de la loi dite LOPPSI 2, les unités du groupement de gendarmerie ont procédé, sur la base d'arrêtés préfectoraux, à l'immobilisation et au placement en fourrière de 332 véhicules.

► *les actions d'éducation et de prévention*

Dans le cadre du Plan départemental d'Action de Sécurité Routière, les unités de gendarmerie ont consacré 3600 heures à la prévention : concours à la sécurité routière, piste routière, commissions "réagir" et actions de formation post-permis des conducteurs de 2 roues les 17 et 18 mai à Beauvais et le 14 septembre à Crépy-en-Valois.

Le bureau de la sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires a mené 117 actions d'éducation et de prévention dont :

- 77 journées d'information à destination de 8500 élèves
- 7 journées en entreprises pour 570 salariés sensibilisés
- 5 opérations "cartons jaunes" avec les forces de l'ordre
- une journée de remise à niveau du permis de conduire à destination des séniors
- 14 soirées SAM (capitaine de soirée) lors de soirées estudiantines et des manifestations annuelles des "Ovalies" (tournoi universitaire international de rugby) permettant d'effectuer 3900 souffles



FOCUS : L'Oise département pilote dans la réforme du permis de conduire

La gestion des corps des inspecteurs du permis de conduire et des délégués au permis de conduire a été transférée au Ministère de l'intérieur.

Une réforme a été engagée par le gouvernement afin de permettre de diminuer les délais d'attente pour repasser son permis de conduire : réduction de la durée de l'examen pratique de 35 à 32 minutes ce qui permet de faire passer chaque jour plus de candidats.

Prise en charge des épreuves du code la route par des réservistes de la police ou gendarmerie. Le département de l'Oise a été retenu pour être un des 5 départements pilotes pour la mise en place de cette réforme. D'autre part, l'apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans a été mis en place.

2 - La sécurité publique : la lutte contre la délinquance

► *Bilan chiffré de la délinquance*

Les chiffres départementaux de la délinquance affichent une baisse encourageante des principaux agrégats :

- Atteinte aux biens (vols, cambriolages, destructions de biens, etc...) : -0,59 % (soit 156 faits de moins)
- Vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur : - 1,75 % (soit 155 faits de moins)
- Infractions à la législation des stupéfiants : 2229 faits élucidés (+ 11%)
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique (violences physiques, sexuelles, menaces...) : + 15 % (soit 905 faits de plus)

► *Trois nouveaux dispositifs de mesures préventives*

En 2014, trois nouveaux dispositifs sont venus compléter le panel des mesures préventives déjà développées par le groupement de gendarmerie de l'Oise :

● *Stop cambriolages :*

Cette application est proposée gratuitement depuis octobre 2014, par téléchargement, à l'ensemble des utilisateurs de smartphones, sous le format Android. Ce dispositif innovant permet d'informer les usagers via des pages "prévention", "conseil aux victimes", "départ en vacances" et "brigade" la plus proche et d'alerter sous forme de messages de notification personnalisables. *507 alertes diffusées en 2014.*



● *Alerte entreprises :*

Après le dispositif "alerte commerces" lancé en 2013, un nouvel outil à destination des entreprises (hors commerces).

Il s'agit d'un système d'alerte SMS interactif qui communique en temps réel et en toute simplicité entre les forces de l'ordre, la CCI et la CMA de l'Oise et les entreprises.

la diffusion rapide et étendue de l'information permettra de prévenir la répétition des méfaits (vols aggravés ou simples, dégradations graves, escroqueries etc.).

En service depuis septembre 2014, ce protocole a permis la diffusion de 6 SMS aux 1366 adhérents.



● *Alerte agri 60 :*

Ce dispositif lancé également en septembre 2014 contribue à la sécurisation des exploitations agricoles en assurant une diffusion immédiate des méfaits constatés.



► *Les Zones de sécurité prioritaires (ZSP)*

Les zones de sécurité prioritaire (ZSP) de Méru-Chambly et du Grand Creil ont fortement mobilisé les forces de l'ordre et l'action coordonnée d'administrations associées (polices municipales, CODAF, SUGE/sûreté générale de la SNCF...), confirmant le recul de la délinquance depuis leur création et permettant d'atteindre une baisse significative des atteintes aux biens et un "coup d'arrêt" à l'économie souterraine.

L'organisation de contrôles concertés en gare et à bord des trains sur l'axe ferroviaire Beauvais-Chambly a permis une baisse de 50% des faits de violence en 2014.

► *les dispositifs "voisins vigilants " et "tranquillité séniors"*

● Dispositif Voisins vigilants



La participation citoyenne dans l'Oise vise une amélioration de la sécurité par l'implication de tous. Près de 112 protocoles (46 en 2013) sont désormais signés entre le préfet et les maires dans la zone de responsabilité de la gendarmerie. Cette dynamique exponentielle montre l'intérêt des élus locaux pour cette aide substantielle apportée par la responsabilisation des citoyens, maintenant acteurs reconnus dans le "chantier de la sécurité".

Pour la 1ère fois dans le ressort de la police nationale, un protocole "voisins vigilants" a été signé à Compiègne le 13 février 2014 au sein du quartier Bellicart et le 15 février dans le quartier saint-Lazare.

● Dispositif "tranquillité séniors"

En 2014, une trentaine de réunions de prévention en direction des séniors âgés de plus de 65 ans sont menées par la brigade de protection des familles de la gendarmerie conjointement avec la DDPP (direction départementale de la protection des populations) et les jeunes volontaires du service civique recrutés à cet effet.



Ces réunions comportent par exemple, la diffusion d'un film "les visiteurs de 11 heures" puis la projection d'un diaporama donnant des conseils basiques de sécurité sur la voie publique, à domicile ou sur internet. La DDPP intervient ensuite sur le dépannage et le démarchage à domicile, les litiges liés aux ventes par correspondance, les loteries commerciales...

► *Le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)*

Ce fonds permet de financer d'une part, les actions de prévention de la délinquance portées par les associations ou les collectivités et , d'autre part, les projets de vidéo protection notamment soutenus par les collectivités, les établissements publics d'enseignement et le bailleurs sociaux de sites particulièrement sensibles.

● **Prévention de la délinquance :**

L'enveloppe mise à disposition de l'Oise en 2014 s'élevait à 455 462 € et a été majorée à hauteur de

25 000 € par ZSP (zone de sécurité prioritaire).

75 projets ont été subventionnés dont 34 sur les 2 ZSP.

● **Vidéo protection :**

En 2014, 304 nouvelles caméras réparties sur 25 collectivités, dont 1 en ZSP du Grand Creillois et 1 en ZSP de Méru/Chambly ont été financées pour un montant de 747 966 €.

Focus : Inauguration du nouvel hôtel de police de Beauvais

Le 19 novembre 2014, le Premier Ministre, Manuel Valls, accompagné du Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a inauguré le nouvel hôtel de police.

Après la visite des locaux et la cérémonie officielle, les autorités présentes se déplaçaient en centre ville pour rencontrer des commerçants dans le cadre du plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.



3 - La sécurité civile et la gestion de crise

► *Bilan chiffré des principaux acteurs de la sécurité*



- Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours), qui se compose de 2582 sapeurs pompiers volontaires et 536 sapeurs pompiers professionnels, a réalisé 59.867 interventions pour l'année 2014.



Le 11 octobre 2014, la direction départementale a accueilli sur son site le 118^{ème} congrès départemental de sapeurs-pompiers.



Ce congrès ouvert au public, a été l'occasion de présenter le métier de sapeur-pompier et les différentes activités opérationnelles auxquelles il est confronté (exposition des équipements d'intervention et de secours), tant en véhicules qu'en équipements de protection individuelle. De nombreuses démonstrations ont complété cette exposition, notamment par l'équipe cynophile et la présence des simulateurs incendie et de conduite.

- Le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture

Activité opérationnelle :

- Nombre de jours d'activation du Centre opérationnel départemental (COD) : **13** (2 crises réelles ;tempête vigilance orange et suspicion cas Ebola à Compiègne) – 4 exercices–7 mises en situation)
- Nombre d'alertes météo ou liée aux risques naturels depuis début 2014 : **29 JAUNE et 5 ORANGE**
- Passage en niveau de vigilance hydrologique au niveau **JAUNE** pour la rivière l'Oise moyenne **40 jours**, **3** pour le Thérain **et 6** jours pour l'Epte (en 2013 Aisne aval : 26 jours, Oise moyenne 42 jours, Oise aval : 1, Thérain : 3, Epte : 0)
- Passage en niveau alerte pollution atmosphérique : **5**
- Nombre d'exercices de sécurité civile : **4**
- Nombre de Plan communaux de sauvegarde (PCS) approuvés : 107 sur un total de 132
- Nombre de grands rassemblements suivis : 11

Activité liée à la prévention

- Nombre d'autorisations de feux d'artifices : **70**
- Nombre de dossiers d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) réalisés : **75** sur 132
- Nombre de communes couvertes par le dispositif d'alerte précipitation intense sur les communes (APIC) : 119

Activité liée à la défense civile

- Nombre de changements de posture VIGIPIRATE : **5**
- Nombre d'opérations de déminage : **247**

► *Gestion de crise*

- Deux activations du centre opérationnel départemental (COD) pour les événements suivants :
 - 7/02/2014 passage vigilance ORANGE pour vent violent
 - 17/10/2014 suspicion de cas de virus EBOLA au commissariat de Compiègne
- Certains événements ont fait par ailleurs l'objet d'un suivi particulier comme :
 - Du 12 au 17 /03/2014 épisode de pollution atmosphérique. Prise d'arrêté de limitation de vitesse à l'échelon zonal
 - Le 21/05/2014 déclenchement du plan d'opération interne (POI) de l'usine ADDIVANT à Catenoy.
 - Les 8 et 10/06/2014 Tempête de grêle sur le Valois.(commune d'Ormoy Villers)
 - Du 20/09 au 27/09 coulée de boue dans les communes de Valdampierre, Mesnil Théribus, Fresneaux Montchevreuil, Beaumont les Nonains et la Neuville Garnier.

La préoccupation des services de l'État a porté sur la reconnaissance de catastrophe naturelle effectuée dès le 7 novembre 2014 et sur l'aide financière aux communes sinistrées.

► *La préparation à la gestion de crise*

Quatre exercices de protection et de défense civile ont été organisés avec activation du COD :

- 28/01/2014 exercice nocturne d'alerte et d'activation du COD sur un scénario de chute de neige avec implication importante sur la viabilité hivernale concernant l'A16
- 18/06/2014 exercice PPI sur le site de SECO fertilisants avec activation du COD, du PCO, du PMA et de la CUMP sur un scénario de fuite de produit toxique avec mise à l'abri de la population
- exercice distribution comprimé d'iode le 14 octobre 2014 impliquant cinq communes
- exercice PPI sur le site de HEMPEL à Saint Crépin Ibouvilliers le 18 novembre 2014

Ces exercices ont permis de tester tous les aspects de la gestion de crise et ont associé l'ensemble des services de l'État, les communes et les grands opérateurs en particulier cette année la SANEF. Tous ces exercices ont fait l'objet de retours d'expérience. **8** PCS ont été par ailleurs testés (communes de Ribécourt et Cambronne les Ribécourt, Saint Crépin Ibouvilliers, Mouy, Angy, saint Félix, Hondainville).

Contrairement à la tendance nationale (70 % d'exercices partiel et 30 % d'exercices généraux), la grande majorité des exercices dans l'Oise sont des exercices généraux (80%), le restant (20%) étant des exercices partiels. Les postes de commandement opérationnels (PCO) sont également beaucoup plus souvent activés (80%) lors des exercices que la moyenne nationale (37%).

FOCUS : Le Sous-préfet de Clermont aux commandes d'un exercice de distribution de comprimés d'iode

Le 14 octobre 2014, un exercice de sécurité civile de distribution de comprimés d'iode du plan ORSEC avec activation d'un PCO (poste de commandement opérationnel) en sous préfecture de Clermont, a permis de tester les dispositifs de commandement dans une certaine durée ainsi que la salle dédiée à la gestion des crises.

Une chaîne de distribution a été mise en place dans les communes ainsi que la planification générale de distribution des comprimés sur la totalité du département à h+12 et h+24.

Les plans communaux de sauvegarde de deux communes ont été mis en œuvre (Angy et Hondainville)

Les deux autres communes concernées (Mouy et Saint Félix) ont pris conscience de la nécessité d'élaborer ce document. Cet exercice a mis en exergue la complexité d'une telle opération si elle n'est pas parfaitement planifiée et préparée à tous les niveaux y compris communal.

► Accompagnement des maires dans l'élaboration des plans communaux de sauvegarde

En application de la circulaire du 25 janvier 2011, une relance de l'accompagnement des élus dans leur démarche d'élaboration des PCS a été menée sous forme de réunions bilatérales avec les communes où il a été fait une analyse des risques, des documents utiles et un rappel de la méthodologie (l'Union des maires de l'Oise a été associée à cette démarche).

Une relance systématique par les sous-préfets d'arrondissement en cas de non-respect des délais fixés a été également instaurée permettant d'aboutir à l'approbation de 107 PCS correspondant à un taux de 81 % d'approbation (objectif national de 70 %).

4 communes qui n'ont pas cette obligation se sont également dotées de tels documents opérationnels. Ces PCS sont désormais mis en œuvre lors des crises ou testés lors des exercices.

Toutes les grandes villes du département (Beauvais et Compiègne, Creil, Nogent sur Oise, Clermont et Noyon) sont dotées d'un PCS.

25 communes n'ont pas encore réalisé leur PCS obligatoire.

FOCUS : Organisation des rencontres de la sécurité du 8 au 11 octobre 2014

Cette 2e édition des Rencontres de la sécurité a permis une nouvelle fois d'aller à la rencontre de la population. mobilisant 500 agents pour sensibiliser près de 9500 personnes.

Au programme, plus de 18 actions différentes ont été proposées au public, en milieux scolaire et professionnel par les services de l'État (Gendarmerie, Police nationale, Service d'intervention et de secours, Direction départementale des territoires, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et chefs d'établissements concernés, Service pénitentiaire d'insertion de probation) et leurs partenaires (les communes d'Auneuil, de Noyon, de Chambly et de Beauvais, association des sauveteurs de l'Oise, association départementale de la protection civile, les associations Marilou – Relais Terry et Sur la route de Fanny, PDV Formation).

Ainsi, près de 500 seniors ont pu bénéficier des précieux conseils de la Gendarmerie et de la police nationale en matières de sécurité et de décèlement des techniques commerciales frauduleuses.

Enfin, 3500 élèves et enseignants du département ont été sensibilisés au risque routier, à la violence ou aux dangers liés à l'utilisation d'internet.



4 - La lutte contre les fraudes



► *Un outil de lutte contre les fraudes : le CODAF*

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) réunit l'ensemble des services de l'État et des organismes de sécurité sociale impliqués dans la lutte contre les fraudes (travail illégal, fraudes fiscales, fraudes sociales). Le comité est co-présidé par le Préfet et le Procureur de la République près le TGI de Beauvais.

Dans un contexte budgétaire contraint, la lutte contre les fraudes est une priorité de l'action des services de l'État. Dans une économie encore convalescente, il s'agit aussi de prévenir et de sanctionner les distorsions de concurrence découlant de l'inapplication par les fraudeurs de la réglementation en vigueur.

Outre les contrôles effectués par chaque service dans son domaine de compétence, des actions coordonnées sont conduites de concert par différents services. On parle d'« opération CODAF » dès lors qu'au moins deux services y prennent part de manière coordonnée. Les priorités de contrôle des services membres du CODAF sont arrêtées chaque année.

En matière de lutte contre le travail illégal, 286 entreprises ont été contrôlées en 2014 par l'inspection du travail, dont 119 lors d'opérations CODAF, essentiellement avec les services de police / gendarmerie, de l'URSSAF et de la MSA.

À la suite de ces contrôles, 128 procédures ont été relevées (- 16 % par rapport à 2013), dont 29 à la suite d'opérations coordonnées. Le montant des redressements notifiés ou évités en 2014 est en cours de chiffrage. Au 30 juin 2014, le montant desdits redressements établis par les organismes était de 7 934 604 pour 6 mois, contre 7 millions d'euros pour l'année 2013). Ce qui laisse augurer de très bons résultats quant à la lutte contre les fraudes fiscales et sociales.

Les forces de l'ordre ont également réalisé des contrôles dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal et les fraudes qui ciblent principalement le BTP, la restauration-hôtellerie et le transport.

► *La lutte contre les trafics organisés*

Cette mission porte notamment sur la lutte contre le trafic des produits stupéfiants.

Les services douaniers de l'Oise ont doublé leurs saisies en 2014 par rapport à 2013 :

- 114,879 Kg de cannabis, 16 Kg d'héroïne et 9 Kg de cocaïne, représentant une valeur de 1 068 879 € sur le marché illicite de revente des stupéfiants.
- 30 Kg de tabacs et de cigarettes de contrebande
- 5682 articles de contrefaçon pour une valeur de 1 390 553 €

Des infractions à l'obligation déclarative de capitaux ont été relevées à hauteur de 120 400 €.

L'économie souterraine liée aux trafics de stupéfiants reste également une réalité prégnante dans les quartiers sensibles et la mobilisation des forces de l'ordre se poursuit.

Dans la ZSP (zone de sécurité prioritaire) du Grand Creil, par exemple, les actions menées ont permis d'augmenter de 18,51 % le nombre d'auteurs de trafic et de 320 % le nombre de faits constatés de "petits trafics" (usage et revente).

Dans la ZSP de Méru-Chambly, la présence continue des militaires sur le terrain et les actions coordonnées avec les administrations associées (SUGE, CODAF, polices municipales...) ont permis d'atteindre les objectifs majeurs dont le "coup d'arrêt" à l'économie souterraine (- 0,62 %).

Quelques faits marquants :

- *La saisie de 70 armes en 2 affaires par les services douaniers picards*
- *L'identification au moment de son importation d'un lot de 10 000 peluches dangereuses pour les enfants, lot détruit depuis.*
- *La découverte le 11 juin 2014 de 56 kg d'héroïne par les forces de police de la circonscription de sécurité publique de Compiègne.*

FOCUS : La fraude documentaire liée à la montée en puissance de l'aéroport Beauvais-Tillé

En 2014, le trafic global de l'aéroport Beauvais-Tillé a été de 4 021 273 passagers, soit une légère hausse de 1,9 % par rapport à 2013.

Par contre, le nombre de passagers contrôlés en transfrontière des pays Extra Schengen a une nouvelle fois fortement évolué en passant à un peu plus d'1 million de passagers, soit une hausse de 4,7 %.

6 compagnies étaient présentes : Ryanair, Wizzair, Blue Air, Air Moldova, Jetairfly et Eurolot (partie fin 2014).

Dans ce contexte, la lutte contre la fraude documentaire est également une priorité de la Direction départementale de la police aux frontières de l'Oise.

Le service dispose de 2 personnels spécialisés en analyse de fraude documentaire et d'identité et de matériels spécifiques acquis en 2014.

Ces investigations ont permis de faire arrêter 151 porteurs de faux et de saisir 173 documents contrefaits ou falsifiés (faux permis de conduire, carte de séjour, passeport, carte d'identité etc.).



5 - La sécurité économique

► *La sécurité des entreprises : les douanes accompagnent les entreprises à l'international*

Le 4 décembre 2014, la douane a reçu le prix France Qualité Performance au titre des bonnes pratiques pour sa démarche d'accompagnement des entreprises à l'international. A l'occasion de la remise du prix qui s'est déroulée à Bercy, Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du Budget, a souligné le caractère dynamique et innovant de la démarche douanière ainsi récompensée.

En effet, la douane a lancé le Tour de France des experts douaniers afin de faire connaître ses outils qui simplifient les formalités et qui permettent aux entreprises d'accéder au commerce international.

Le besoin de développement des entreprises, le contexte de concurrence international et européen ont amené la douane française à personnaliser ses rapports avec les entreprises dans un esprit de collaboration et de facilitation.

Dans l'Oise, ce ne sont pas moins 56 entreprises (131 en Picardie) dont 34 % de PME, qui bénéficient de ces avantages et d'un suivi personnalisé par le pôle d'action économique de la direction régionale des douanes de Picardie.

► La sécurité des consommateurs

L'action de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) en quelques chiffres :

INDICATEURS D'ACTIVITÉ	Résultats 2014
Nombre d'interventions	2549
Nombre d'établissements pour lesquels des manquements ont été constatés	800
INDICATEURS GESTION DES RISQUES ET DE PERFORMANCE	
Taux d'abattoirs satisfaisant aux normes sanitaires européennes	100 %
Nombre de dossiers contentieux transmis aux parquets	77
Délai moyen de traitement du contentieux pénal en jours	78 jours
INDICATEURS DE QUALITE DES SERVICES RENDUS AUX PUBLICS	
Taux de réponse aux plaintes traitées dans le délai de 2 mois	69,40 %
Taux de réponse aux demandes d'information des publics traitées dans les 10 jours	95,80%
Délai moyen de traitement des demandes d'information	4 jours

► La lutte contre les pratiques abusives dans le secteur du dépannage à domicile

En 2014 la DDPP a engagé un plan de lutte contre les pratiques abusives dans le secteur du dépannage à domicile qui génère un nombre important et croissant de plaintes de consommateurs en détresse qui, à la suite de fuites d'eau, pannes d'électricité, serrures à changer ont été trompés par des professionnels indélicats.

Plusieurs types de pratiques sont dénoncées, notamment l'utilisation d'adresses fictives créées par les professionnels uniquement pour mettre en avant, via des insertions publicitaires, une localisation dans le département de l'Oise. On note aussi la mise en avant d'agréments auprès des assurances qui se révèlent être infondés et qui trompent le consommateur qui pense que les prix pratiqués sont validés par sa compagnie d'assurances. Certains professionnels utilisent des documents commerciaux mélangeant les coordonnées d'authentiques services publics avec les leurs en faisant usage de logos et références aux collectivités donnant ainsi l'impression qu'ils bénéficient d'un agrément local.

Ces plaintes sont le plus souvent motivées par le montant exorbitant des factures, des pièces échangées et facturées ainsi que par le caractère non indispensable de certaines prestations réalisées qui ne règlent pas le problème technique auquel les plaignants sont confrontés.

Les pratiques les plus contestables émanent de sociétés implantées en petite et grande couronne parisienne qui utilisent de fausses domiciliations dans le département de l'Oise.

Cette action de contrôle s'est traduite par la rédaction de plusieurs procédures contentieuses qui ont été transmises aux Parquets du département pour des faits de pratiques commerciales trompeuses et agressives.

► Une forte mobilisation de la DDPP pour la fête de l'Aid-al-Adha

Comme chaque année, les services sont fortement mobilisés lors de la fête de l'Aid-al-Adha qui s'est déroulée pendant un week-end ; non seulement dans la préparation et l'instruction des dossiers, mais également dans l'inspection sanitaire des sites d'abattage autorisés et la recherche d'infractions majeures à la suite de signalements portés à la connaissance des services.

FOCUS : Le pôle équin de Chantilly : une particularité de l'activité de la DDPP

Le département de l'Oise est le 1er département français pour les échanges intracommunautaires et les exportations d'équidés.

La DDPP a délivré 2963 certificats sanitaires à l'exportation en 2014 (3254 en 2013) en partie en raison de la présence du pôle hippique de Chantilly.

Celui-ci génère une forte activité de certification à l'exportation des chevaux qui viennent à l'entraînement sur le pôle et qui ensuite sont engagés dans des courses à l'étranger (Moyen Orient, Asie, Amérique).

Cette activité nécessite une forte réactivité de la DDPP au regard des enjeux (valeur des animaux, enjeux financiers liés aux engagements sur des courses prestigieuses) afin que les animaux puissent quitter rapidement le territoire français.

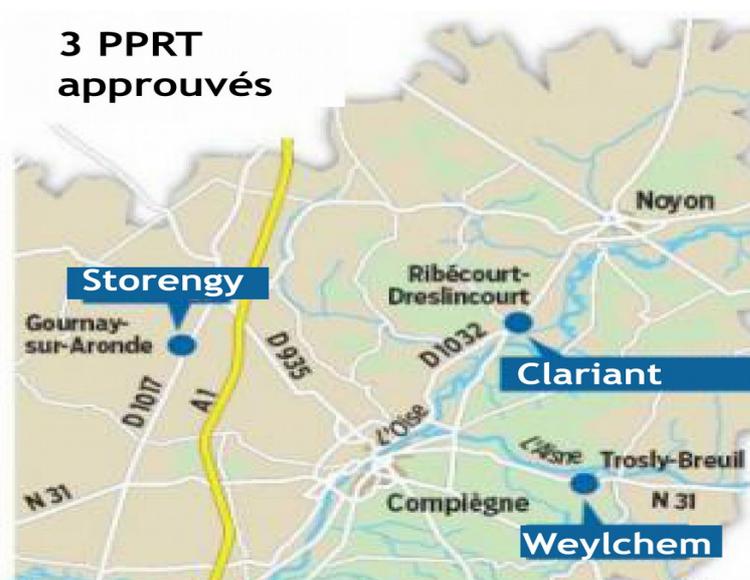
L'activité résulte également des ventes de chevaux achetés sur le site notamment par des propriétaires du Moyen Orient qui nécessitent la délivrance de certificats pour permettre aux animaux de quitter la France à destination du pays de leur propriétaire.

4ème partie : Aménagement et développement durable

1- Protéger l'environnement

► les PPRT (Plans de prévention des risques technologiques)

Les 3 derniers PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), visant à réglementer l'urbanisation autour des sites Seveso seuil haut ont été approuvés dans l'Oise en décembre 2014 : la plateforme industrielle de Ribécourt; la plateforme économique Weylchem à Trosly Breuil.; le stockage souterrain de gaz Storengy à Gournay-sur-Aronde.



Ainsi, les 11 PPRT isariens sont aujourd'hui approuvés.

► La directive cadre inondations et sa déclinaison locale

La mise en œuvre de la directive cadre inondations (DCI) a abouti à la définition des stratégies locales pour chacun des deux territoires à risque d'inondation (TRI) de l'Oise, de leurs périmètres et objectifs ainsi que de leurs délais de réalisation.

Ainsi, 18 communes le long de l'Oise entre Thourotte et Longueil-Sainte-Marie ont été identifiées par le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie comme des *territoires à risques importants*.

Pour chaque TRI, une carte des zones inondables a été réalisée selon 3 niveaux de probabilité : crue fréquente (période de retour entre 10 et 30 ans), crue moyenne (période de retour entre 100 et 300ans) et crue extrême (période de retour d'au moins 1000 ans). Des cartes des risques, par croisement des aléas et des enjeux, ont été établies. Elles seront révisées en 2015 afin d'intégrer des données topographiques plus précises résultant du relevé LIDAR de l'IGN. Au final, le Préfet arrêtera des stratégies locales comportant des actions d'information préventive et d'éducation ainsi que des mesures de réduction de la vulnérabilité des territoires, de surveillance, de prévision et de prévention des inondations (plans de gestion des risques d'inondation).

► *Rôle de la DISEN (délégation inter-services pour l'eau et la nature)*

La délégation inter-services pour l'eau et la nature (DISEN) a pour objectif de mettre en œuvre, de façon coordonnée, les polices de l'eau, de la nature et de la biodiversité au niveau départemental, entre les services, établissements ou corps de l'État ayant une mission dans ces domaines.

Dans le cadre de son plan de contrôle annuel, a été signé le 20 octobre 2014 avec les 3 parquets du département, un protocole d'harmonisation de la police administrative et de la politique pénale en matière de préservation de l'environnement pour une durée de 3 ans



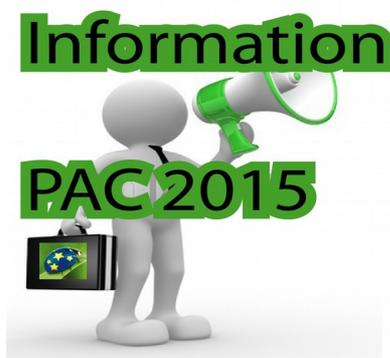
Focus : Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Conformément à la réglementation européenne du 25 juin 2002, l'Oise a réalisé une cartographie des bruits des grandes infrastructures routières et ferroviaires afin de pouvoir adopter le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Chaque gestionnaire des grandes infrastructures du réseau routier national, concédé ou non concédé, des infrastructures ferroviaires, a élaboré un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Le PPBE est la synthèse des mesures prévues pour les axes concernés. Ce document, dont la consultation par le public s'est achevée le 8 décembre 2014, sera arrêté par le préfet début 2015.



► *Accompagner les évolutions réglementaires concernant les activités agricoles*



La DDT (direction départementale des territoires) a organisé 3 réunions d'information sur la mise en œuvre de la directive nitrates à destination des éleveurs pour leur expliquer les nouvelles règles du 5^{ème} programme d'actions.

L'objectif était notamment de se signaler à l'administration avant le 1^{er} novembre en cas de travaux pour agrandir les capacités de stockage à réaliser avant le 1^{er} octobre 2016.

À la suite de cette information, 287 déclarations ont été effectuées. De même, en décembre, le SEA a participé à 8 réunions d'information sur deux semaines pour expliquer les nouvelles règles de la PAC 2015 aux agriculteurs. La participation a été forte avec plus de 100 personnes par réunion.

► *Les chiffres clé de l'activité de la DREAL*

L'unité territoriale de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a en charge, dans le cadre de ses missions principales, la surveillance et le contrôle dans l'Oise d'installations dites classées, ayant générées 276 inspections en 2014 :

- 395 sites relevant du régime de l'autorisation
- 16 établissements Seveso seuil haut
- 19 établissements Seveso seuil bas
- 6 centres de stockage de déchets
- 41 carrières

2 - Aménagement du territoire

L'Oise est couverte par :

- 307 PLU (*Plan Local d'urbanisme*) dont 44 au format Grenelle
- 193 POS (*Plan d'Occupation des Sols*)
- 58 cartes communales
- 17 SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) approuvés dont 7 au format Grenelle

► *La loi ALUR et ses conséquences*

● *Sur la planification des documents d'urbanisme*

La loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a de nombreuses conséquences sur la planification : fin des plans d'occupation des sols (POS) programmée au 31 décembre 2015, et au 26 mars 2017, si une procédure de révision du POS et d'élaboration de PLU est prescrite avant.

Dans l'Oise, 193 POS sont opposables, dont 90 n'ayant engagé aucune procédure de révision au 31 décembre 2014.



La loi ALUR promeut l'élaboration de PLU intercommunaux (PLUi), à l'échelle des EPCI. L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) a prescrit son PLUi le 26 septembre, d'autres sont en préfiguration sur le département.

D'autres lois, comme la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, ont fait évoluer le contenu des documents de planification.

La communication de ces changements a été faite par l'intermédiaire de courriers adressés aux communes et structures intercommunales ou encore des réunions d'information auprès des EPCI, bureau d'études et personnes associées.

- Sur l'application du droit des sols

Afin de préparer la reprise de l'instruction des dossiers d'application du droit des sols (ADS) par les structures intercommunales, des réunions avec ces structures se sont déroulées après les élections municipales. Le principal message porté auprès des élus est de privilégier une organisation dans un cadre mutualisé entre plusieurs EPCI en anticipant, dans la mesure du possible, les projets de réforme territoriale.

Plus de 9500 dossiers ADS instruits cette année

3 - Valoriser le patrimoine et développer l'accès à la culture

La DRAC (direction régionale des affaires culturelles) assure à la fois la maîtrise d'ouvrage sur les monuments classés appartenant à l'État et le subventionnement des travaux sur des monuments historiques protégés appartenant à d'autres personnes publiques (collectivités) ou privées. Elle intervient également sur l'entretien et la restauration des objets mobiliers protégés. Elle assure enfin un contrôle scientifique et technique sur l'ensemble du patrimoine protégé (immeubles et objets).

► Archéologie préventive et programmée

● L'activité d'**archéologie préventive** de la DRAC de Picardie a permis de réaliser trois opérations significatives de fouilles en 2014 :

- ◆ *Passel* : Une deuxième tranche a permis d'achever la fouille de cette enceinte néolithique (environ 4 000 av.J.C.), exceptionnelle par l'abondance du mobilier exhumé et des restes végétaux conservés.
- ◆ *Gazoduc Arc de Dierrey* : 10 fouilles ont mises en oeuvre en 2014, respectivement sur un site du Paléolithique supérieur, 1 site protohistorique et 8 sites gallo-romains (dont un sanctuaire avec théâtre à Estrées-St-Denis).
- ◆ *Pont Sainte Maxence* : L'aménagement d'un centre commercial a permis la fouille sur 1,6 ha d'un exceptionnel ensemble de sculptures gallo-romaines correspondant à la façade de l'enceinte d'un mausolée aux dimensions hors-normes.



*Photos des découvertes archéologiques de Pont-Sainte-Maxence
crédit photos : DRAC Picardie*

● Deux fouilles d'**archéologie programmée** ont été réalisées en 2014 :

- *Vendeuil-Caply* : Depuis le XVI^e siècle est explorée cette vaste agglomération secondaire. Cette année a permis de mettre à jour ce qui semble être des monuments publics antiques.

- *Ognon* : Les découvertes de surface sur le temple gallo-romain de la forêt d'Halatte ont montré que ce temple s'insère dans un ensemble plus vaste. De nouvelles fouilles ont été entreprises pour explorer les bâtiments voisins du temple.

► Monuments historiques

- *La cathédrale de Beauvais* : le principal chantier achevé en mai 2014 a été la restauration des galeries Sud et Est du cloître. des études sont en cours pour la restauration des pièces intérieures de l'aile Est du cloître, de la circulation menant à la cathédrale et des chapelles du déambulatoire, ainsi que la réalisation du jardin du cloître de la cathédrale.

- *Le domaine de Chantilly* : La DRAC a subventionné les travaux de restauration de la galerie de peintures, ainsi, que la restauration des menuiseries du petit château de Bullant.

Le département de l'Oise, premier département patrimonial de la région Picardie

Les chantiers de restauration se sont poursuivis sur un rythme soutenu en 2014 :

- 16 opérations d'investissement avec une participation de l'État de 1 610 000 €
- 30 opérations au titre de l'entretien à hauteur de 333 000 €
- 6 opérations sur objets mobiliers classés ou inscrits à hauteur de 38 445 €

FOCUS : Soutien de la DRAC au patrimoine muséal

En 2014, la DRAC a soutenu les activités préparatoires à la réouverture du Palais Renaissance à Beauvais, qui abrite le musée départemental de l'Oise, en finançant les restaurations, encadrement et soclage des oeuvres qui ont été redéployées dans une muséographie renouvelée.



*Photo du MUDO, musée de l'Oise, Beauvais
crédit photo : JL Bouché*

► L'accès de tous aux arts et à la culture

Le département de l'Oise est celui qui offre en Picardie la meilleure répartition territoriale en terme d'équipements culturels pour le spectacle vivant.

La DRAC soutient la programmation des trois scènes conventionnées de Beauvais *Théâtre du Beauvaisis*, de Compiègne *Espace Jean Legendre* et Creil *La Faïencerie*, ainsi que le *Théâtre du Chevalet* de Noyon et le *Palace* de Montataire.

Le panorama musical se complète par le soutien aux festivals (*festival du Vexin*, *festival des trois forêts...*) et aux musiques actuelles par le subventionnement de l'ASCA, seule SMAC de l'Oise, et de la *Grange à musique* de Creil.

Dans le domaine de la danse, l'arrivée dans l'Oise de la jeune danseuse et chorégraphe talentueuse, Tatiana Julien, issue du Conservatoire supérieur de Paris, fait évoluer ce paysage artistique encore peu développé.

Les arts plastiques bénéficient également d'un soutien à la programmation d'expositions, comme par exemple, celles proposées par l'association *Diaphane* dans le domaine de la photographie. Enfin pour pallier à l'absence d'équipements culturels dans certains territoires de l'Oise, le développement d'une politique de résidences d'artistes a pour objectif d'irriguer le territoire au plus près de ses habitants.

► Développer la lecture publique et lutter contre l'illettrisme

Les bibliothèques de l'ensemble du département ont bénéficié du dynamisme de la bibliothèque départementale de prêt de l'Oise, qui propose, toujours grâce au soutien de l'État, de mettre à disposition du public des ressources numériques et d'organiser une médiation spécifique de découverte et d'apprentissage.

Enfin, le contrat territoire-lecture signé avec l'Oise, véritable outil de lutte contre les inégalités culturelles et sociales, a permis de mieux former l'ensemble des personnels bénévoles comme professionnelles qui œuvrent au plus près du terrain et des publics.

5ème partie : Cohésion sociale

1 - La refondation de l'école

► La mise en oeuvre des rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans le département de l'Oise a été complexe en raison de prises de position assez tranchées de la part de certains syndicats, parents et élus.

Le département s'est organisé pour qu'un CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) soit tenu le 27 juin 2014, afin de prévenir l'ensemble des communes et écoles avant la rentrée scolaire. A la rentrée 2014, toutes les communes (548 communes avec école et 893 écoles publiques) appliquent la réforme des rythmes scolaires. Quelques ajustements d'horaires sont intervenus encore pour des raisons d'organisation des transports scolaires ou de mise en place des activités périscolaires.

► La mise en place des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT)

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la DDCS, la DASEN et la CAF Oise ont mis en place un groupe d'appui départemental permettant d'accompagner les collectivités dans leur démarche de construction de leur PEDT.

En 2014, 75 PEDT ont été validés par le groupe d'appui départemental touchant 169 communes du département sur un total de 548 visées par cette réforme. Une généralisation des PEDT est à prévoir et sera encouragée en 2015. Les difficultés observées dans l'étude de ces projets ont permis de définir des axes de travail préparatoire pour l'année scolaire 2015-2016. En complément du travail d'accompagnement mené, un guide pratique pour des activités périscolaires de qualité a été diffusé et des réunions d'informations (une par arrondissement) ont été organisées pour les maires du département.

FOCUS : Une cellule d'écoute à destination des chefs d'établissements

La cellule d'écoute et de soutien psychologique a pour mission de répondre, en temps réel à la demande des établissements scolaires victimes d'événements graves ayant un retentissement traumatique sur la communauté scolaire (numéro unique : 03.44.06.45.26).

Celle-ci, composée de la directrice académique, du directeur académique adjoint, de l'IEN adjoint, de la secrétaire générale, des conseillers techniques, médecin, infirmière et assistante sociale, évaluera la demande et en fonction du retentissement, enverra une équipe en renfort ou donnera un conseil technique par téléphone, permettant la gestion de l'événement à l'interne.

Les personnes missionnées dans les établissements sont des personnes qui ont reçu une formation spécifique par des médecins de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique, du C.H.I. d'Amiens et sont mobilisables en temps réel.

La cellule d'écoute est intervenue 22 fois en 2014.

2 - Faire vivre le lien social

► La politique de la ville dans l'Oise

L'année 2014 a été une année charnière au titre de la politique de la ville correspondant à la fois à la dernière année au titre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et préparatoire à la nouvelle géographie prioritaire avec l'entrée de 4 nouvelles villes à savoir Clermont, Liancourt, Crépy-en-Valois et Pont Sainte Maxence. De cette nouvelle géographie prioritaire découleront 12 contrats de ville 2015-2020.

En termes d'éléments de bilan, il est important de souligner que l'Oise a bénéficié d'une dotation globale de **1 860 350€ de crédits au titre du BOP 147** répartis en crédits au titre des thématiques suivantes : contrats urbains de cohésion sociale, actions en faveur des jeunes (dispositif ville vie vacances), réussite éducative, internats d'excellence, du dispositif cordée de la réussite et de crédits d'ingénierie pour les nouveaux territoires entrants.

► La politique du logement

Un nouveau Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD) 2014-2020, fruit d'un travail mené conjointement avec les services du Conseil Général, a été validé le 9 décembre 2014. Le département de l'Oise s'engage ainsi en faveur d'une politique solidaire pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement des personnes et des familles en situation précaire.

► La demande d'asile

Les objectifs de répartition de la domiciliation des demandeurs d'asile entre les trois départements picards sont pratiquement atteints fin 2014, à savoir : 50 % pour l'Oise, 30 % pour la Somme et 20 % pour l'Aisne.

Pour mémoire, l'Oise concentrait en juin 2011 plus de 83 % de l'hébergement des demandeurs d'asile de la région Picardie et 100 % de la domiciliation. Une seule association (ADARS) située dans l'Oise est alors agréée pour l'accueil des demandeurs d'asile.

► L'hébergement d'urgence

Afin de répondre aux besoins d'hébergement des publics spécifiques et pour certains territoires, des appels à projets ont été lancés en août 2014, en vue de la création de 36 places d'hébergement supplémentaires dans l'arrondissement de Clermont (17 places d'Hébergement d'Urgence, 7 places pour Femmes Victimes Violences et 12 places de stabilisation) et de 10 places d'Hébergement d'Urgence à Compiègne.

► Les actions jeunesse, sport et vie associative

● *Agir en faveur de la jeunesse*

Le Service Civique permet à toute personne de 16 à 25 ans de s'engager au service de l'intérêt général et de développer de nouvelles compétences dans 9 grands domaines (culture, éducation, santé, etc.).

Dans l'Oise, les missions se réalisent notamment au sein d'établissements scolaires, d'associations et de collectivités territoriales.

En 2014, près de 230 jeunes ont été accueillis en service civique, nombre qui a plus que doublé en 3 ans.

● *Garantir la sécurité et la qualité éducative au sein des structures sportives et des accueils collectifs de mineurs*

La DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) a réalisé plus de 130 contrôles en 2014 auprès des accueils collectifs de mineurs et des établissements d'activités physiques ou sportives.

Globalement, il a été constaté une prise en charge respectueuse des usagers, et notamment des mineurs. Malgré des améliorations constatées, le nombre de manquements reste tout de même élevé (même constat au niveau national). Cela représente plus de 50% des structures contrôlées.

Ces différents constats justifient la conduite de cette opération de contrôles permettant de compléter les différentes actions de prévention et d'accompagnement (visant à améliorer la qualité éducative des offres proposées) menées tout au long de l'année par la DDCS auprès de ces structures.

● *Corriger les inégalités à la pratique sportive*

L'accompagnement des disciplines sportives passe par la rencontre des dirigeants sportifs isariens permettant d'accompagner le mouvement sportif dans la réalisation de leur projet de développement.

Ce soutien technique s'accompagne par un soutien financier de l'Etat par le biais du Centre National du Développement du Sport (CNDS). Ici, sont soutenus les projets répondant à un objectif de réduction des inégalités à la pratique sportive.

En 2014, plus d'1,1 millions d'euros ont été répartis entre 297 associations sportives, dont 30% pour des clubs sportifs œuvrant dans les territoires de la politique de la ville, 9% pour les clubs développant des actions en faveur des personnes en situation de handicap et 10% pour les actions en faveur du développement de la pratique sportive féminine.

● *Relations avec les partenaires associatifs*

Les associations ont pour toutes leurs démarches (création, modification et dissolution) un guichet unique géré par la DDCS, quel que soit la commune de leur siège social.

Elles ont maintenant la possibilité de réaliser l'intégralité de ces démarches déclaratives directement en ligne (<https://compteasso.service-public.fr>).

En 2014, la DDCS a enregistré 696 créations d'associations, 2766 modifications et 168 dissolutions.

► Les actions liées à la transmission de la mémoire

● Centenaire du début de la 1ère guerre mondiale

En cette année commémorative du début de la 1ère guerre mondiale, le service départemental de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) a consacré une large part de son activité à accompagner les nombreuses initiatives des communes pour présenter et faire partager la mémoire du conflit.

C'est dans ce cadre que l'ONACVG a contribué à l'organisation et l'animation d'un important colloque sur l'année 2014 dans l'Oise, auquel ont pris part cinq des plus importantes sociétés historiques du département.

● La commémoration du 70ème anniversaire de la libération du territoire français

L'année 2014 marquant également le 70ème anniversaire de la résistance, de la libération de la France et la victoire sur le nazisme, l'ONACVG a eu à anticiper cet événement en labellisant via la commission mémoire départementale, les initiatives des collectivités locales dont le contenu et le rayonnement leur conféraient une dimension particulière et en accompagnant financièrement les porteurs de projets : à titre d'exemple, une exposition de mars à juin 2014 des "carnets de guerre 1939-1944" de Robert de la Rivière, dit Rob Roy.



Cérémonie commémorative de Néry le 1er septembre 2014 en présence du préfet de l'Oise, et avec la participation des troupes anglaises, allemandes et françaises

3 - Santé et proximité

► Des maisons de santé au cœur des territoires

Les maisons de santé s'inscrivent dans la stratégie régionale de santé portée par l'Agence Régionale de Santé de Picardie dans le cadre du projet régional de santé. La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, dite « Hôpital Patients Santé Territoire », comporte des dispositions qui visent à permettre un développement cohérent de ces structures.

Ces dernières ont pour objectif majeur de maintenir une offre de soins dans les territoires où la démographie médicale est fragile.

Ces Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) visent à regrouper dans un même lieu, dans le cadre d'un exercice coordonné, des médecins, des infirmières, des masseurs-kinésithérapeutes, voire des chirurgiens dentistes, des sages femmes, des orthophonistes...

La coordination, encadrée par une charte éthique élaborée par les professionnels de la MSP, s'effectue notamment lors des réunions de concertation mono ou pluriprofessionnelles, afin de permettre la continuité des soins, l'éducation thérapeutique et la relance des patients dans le cadre du dépistage et de la prévention.

Chaque MSP a élaboré un projet de santé qui lui est propre et qui correspond aux attentes des professionnels et des patients. Il s'agit avant tout de proposer une offre de soins facilement accessible à la population du territoire couvert par cette MSP et de faciliter la prise en charge du patient pour que ce dernier bénéficie d'un parcours de soins fluide.

Depuis 2010, le comité régional de sélection des MSP, co-présidé par Madame la Préfète de la Région Picardie et par le Directeur Général de l'ARS de Picardie a, pour le département de l'Oise, donné lieu à 8 avis favorables pour la poursuite des projets, dont 1 lors du dernier comité régional en novembre 2014, celui de Formerie.

Pour l'année 2014, 2 MSP ont ouvert leurs portes dans l'Oise : St Just en Chaussée, en janvier 2014 et Guiscard, en février 2014.

Ces 2 MSP comptent 25 professionnels de santé, dont 9 médecins et 7 infirmiers.

Ces nouvelles implantations de l'année 2014 porte à 4 le nombre de MSP ouvertes sur le territoire de l'Oise (3 en zone fragile et 1 très proche d'une zone fragile), représentant ainsi un total de 39 professionnels de santé, dont 15 médecins et 13 infirmiers.

► L'ARS, garante de notre santé au quotidien

Le service santé-environnement de l'ARS (Agence régionale de santé) de Picardie est en charge de plusieurs thématiques régaliennes en lien avec la préfecture.

- En 2014, en ce qui concerne les eaux destinées à la consommation humaine et les captages d'alimentation en eau potable du département de l'Oise (thématique à enjeu sanitaire fort), 6 arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) ayant notamment vocation à protéger les captages des pollutions accidentelles et instruits par l'ARS, ont été signés. La signature de ces 6 arrêtés préfectoraux porte désormais le pourcentage des captages protégés au niveau du département de l'Oise à 92,7% (292 captages sur 315).

S'agissant de l'eau potable toujours, les techniciens sanitaires de l'ARS, dans le cadre de leurs missions d'inspection et de contrôle, ont réalisé 12 inspections d'installations d'eau et de périmètres de protection des captages.

Ils ont également réalisé 100 inspections correspondant à des contrôles visuels des captages et de leurs périmètres de protection. Ces inspections sont généralement complétées par la réalisation de prélèvements d'eau au niveau des captages, qui permettent à l'ARS de s'assurer de la qualité des eaux produites et de leur conformité vis-à-vis des exigences réglementaires.

- En ce qui concerne les eaux de loisirs, l'ARS a contrôlé les 59 piscines du département ainsi que les 3 baignades aménagées. Une attention toute particulière est portée à ces équipements qui sont fréquentés par des populations sensibles sur le plan sanitaire (jeunes enfants, etc.).

- En ce qui concerne l'hygiène alimentaire, 68 inspections ont été menées dont 27 dans des établissements sanitaires, sociaux et/ou médico-sociaux. Certaines de ces inspections ont été réalisées de manière conjointe avec les services de la DDPP compte tenu de la complémentarité des agents DDPP/ARS sur ces sujets.

- 17 établissements sanitaires, sociaux et/ou médico-sociaux ont fait l'objet d'inspections sur la thématique de l'amiante.

- Les agents de l'ARS ont diligenté 29 investigations environnementales dans le cadre du suivi des intoxications au monoxyde de carbone, ou suite à la déclaration de cas de légionellose. Il n'est pas inutile de rappeler que la démarche qualité engagée par l'ARS de Picardie sur la prise en charge de ces deux signaux a été en 2014 certifiée ISO 9001 (seule ARS de France à avoir obtenu ce type de certification).

- En 2014, plusieurs actions particulières ont été menées au sein du département de l'Oise. Sur les piscines par exemple, 10 inspections ont été diligentées afin de vérifier la prise en compte effective du risque « lésionnelle » sur ce type d'établissements. L'ARS a également poursuivi son action sur les établissements disposant d'appareils de bronzage UV afin de contrôler leur conformité vis-à-vis de la réglementation. Cette action doit être reconduite en 2015.

- Enfin, l'ARS rend également de très nombreux avis sur des projets variés (aménagement urbains, plans locaux d'urbanisme, dossiers d'autorisation d'exploiter pour des installations industrielles, élevages etc.). Ces avis sanitaires prennent en compte les impacts négatifs et/ou positifs potentiels de ces projets ou demandes, et sont assortis de prescriptions spécifiques (sur les nuisances sonores, l'émission des polluants atmosphériques, la protection de la ressource en eau etc.) à prendre en compte par les pétitionnaires et porteurs de projet afin de protéger la santé des populations.

Répartition des effectifs des services de l'État dans l'Oise au 31 décembre 2013

Ministère	Effectifs
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	2047
<i>dont</i> Préfecture	179
<i>dont</i> Sous-préfectures (Clermont, Compiègne et Senlis)	97
<i>dont</i> Gendarmerie	1132
<i>dont</i> Police	451
Culture et communication	165
Alimentation, agriculture, pêche, ruralité et aménagement du territoire	295
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	13367
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État	1082
Justice et libertés	898
Écologie, développement durable, transports et logement	758
Travail, emploi et santé	598
Défense et anciens combattants	3149
Enseignement supérieur et recherche	1098
Économie, finances et industrie	50
Effectif total	23507

Source : Insee

GLOSSAIRE

ARS	Agence régionale de santé
DDI	Direction départementale interministérielle
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'énergie et du logement
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
PLU	Plan local d'urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
U T	Unité territoriale